

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN79

présenté par

M. Raphaël Gérard, Mme Liso, Mme Rilhac, M. Alauzet, M. Royer-Perreaut, M. Fiévet,
M. Roseren, M. Grelier, M. Ott, Mme Le Feur, Mme Dubré-Chirat, Mme Mette et Mme Colboc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère engagera une démarche visant à réviser les coefficients associés au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le référentiel d'aptitude SIGYCOP et à modifier les règlements en vue de mettre fin aux mesures d'exclusion systématique des personnes vivant avec le VIH de l'accès aux carrières militaires, conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1575 du 6 décembre 2021 relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'inscrire dans la feuille de route du ministère de la Défense l'objectif de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 6 décembre 2021 relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé en révisant les coefficients associés au VIH dans le référentiel SIGYCOP et en mettant fin à l'interdiction discriminatoire systématique faite aux personnes vivant avec le VIH d'accéder aux corps des armées.